



18

Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève.

Déclaration de la délégation de la Côte d'Ivoire

A l'occasion du passage des Emirats Arabes Unis à l'E.P.U.

Genève, le 28 janvier 13

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation des Emirats Arabes Unis et lui adresse ses félicitations pour la présentation détaillée de son second rapport à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation salue la pertinence dudit rapport qui nous instruit sur le niveau de collaboration de cet Etat avec les mécanismes des Droits de l'Homme et encourage le Gouvernement émirien pour les initiatives prises en faveur de la promotion et la protection des droits humains sur son territoire qui se traduisent notamment par son adhésion à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010 et à la Convention contre la torture en 2012.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait exprimer son appréciation pour les dispositions nationales prises en faveur du droit des enfants, de l'éducation pour tous et du renforcement des capacités, en l'occurrence les taux élevés de scolarisation à tous les niveaux et les taux d'abandon scolaire quasi identiques aussi bien chez les garçons que chez les filles.

Ma délégation se félicite particulièrement des initiatives prises en faveur des formations aux droits de l'homme, à des niveaux élevés, dispensés par les nouveaux départements des droits de l'homme et qui ont ciblé des fonctionnaires de divers ministères ainsi que des ateliers portant sur des questions relatives aux droits de l'homme qui ont été organisés à l'intention des écoles de police.

Elle invite le Gouvernement émirien à poursuivre les efforts en vue du suivi de ces formations, de leur mise en œuvre effective et d'une plus large diffusion de ces enseignements.

A cet égard ma délégation voudrait recommander au Gouvernement émirien ce qui suit:

- établir une institution nationale des droits de l'homme, indépendante dotée d'un mandat solide et conforme aux normes de Paris;
- renforcer sa coopération avec les mécanismes onusiens relatifs aux droits de l'homme, notamment les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies;
- poursuivre le processus de ratification des instruments internationaux en matière de droits de l'homme auxquels le pays n'est pas encore partie.